

Arnaques à l'autofinancement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

Fiche pratique publié le 18/04/2019, vu 1120 fois, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

Même si l'autoconsommation est une réelle opportunité pour des consommateurs professionnels, affichant des consommations importantes en journée (comme les supermarchés), l'autoconsommation domestique n'est jamais capable de s'autofinancer.

Les bonimenteurs de foire et les commerciaux à "l'arrache" font leur beurre d'arguments fallacieux sur l'autofinancement prétendu d'installations photovoltaïques domestiques en autoconsommation.

En effet, il faut savoir qu'une installation de 1 kWc autoproduit, en France métropolitaine , environ 1000 kWh par an .

Quand bien même on utiliserait 100% de cette autoproduction , à 0,17€/kwh (prix actuel EDF), cela représentera une économie de 170 € par an seulement.

Pour une installation de 3kWc, par exemple, on aura donc environ 510 € d'économie par an. Pour que cette installation s'autofinance, il faudrait que le montant des mensualités du crédit affecté ne dépasse pas 42,5 €....

Or les ventes de ce type faite sur foire affiche bien souvent des couts de remboursements mensuels de plus de 200 €...

Il est donc évident que l'argument de l'autofinancement est mensonger.

Mais il y a encore plus grave !

Ci dessus nous avons pris l'hypothèse d'une autoconsommation de 100% de la production. Or cette situation n'est quasiment pas possible en usage domestique.

En effet, lorsque le soleil brille, la consommation de la maison est bien souvent inférieure à l'autoproduction.

Dans ce cas l'excédent de production est rejetée sur le reseau ENEDIS.

Dans une installation sans optimiseur (de type Comwatt, FHE, etc..) l'autoconsommation ne représentera qu'environ 20% , soit pour une 3kWc, environ 600 kWh.

On économisera donc $600 \text{ kWh} \times 0,17\text{€} = 102 \text{ €}$ par an

Si la convention d'autoconsommation prévoit la vente du surplus, celui ci est vendu sur la base de 0,10€/kwh.

La vente du surplus (2400 kWh) rapportera donc $2400 \text{ kWh} \times 0,10 \text{ €} = 240 \text{ €}$ par an

Le profit (économie+vente) sera donc de 342 € par an

Dans ce cas, pour un autofinancement, il faudrait que les mensualités du prêt affecté ne dépasse pas 28,5 € !!!!

L'autoconsommation: un investissement pour Mathusalem...

En règle générale , sur les installations vendues par les arnaqueurs de tout poil, on constate des temps de retour sur investissement compris entre 150 et 250 ans..

Etes vous sur que cette contribution à la transition écologique soit raisonnable ?

Et les batteries ?

On peut aussi vous vanter les "avantages" de stocker l'énergie dans des batteries lithium. Mais là encore, le temps de retour d'une batteries de 1,2 Kwh (modèle fréquent) ne sera pas pertinent.

Une telle batterie coûtera environ 1500 € mais ne permettra qu'une économie de l'ordre de 50 € par an.

Le temps de retour s'établit donc à **30 ans**, alors que la durée de vie n'excede pas **8 ans**...

Cherchez l'erreur !

Sortir du piège ?

Heureusement pour les victimes de tels agissements, si les vendeurs se montrent peu scrupuleux sur les promesses, ils le sont également dans le respect des normes administratives et réglementaires des installations qu'ils sous traitent à vil prix à des travailleurs détachés de l'EST.

Il est donc possible , avec une expertise technique, administrative et réglementaire de qualité , de porter ce genre d'affaires devant les Tribunaux pour demande de résolution de la vente et du prêt affecté.

Les dossiers que nous avons traité depuis 9 ans avec divers avocats ont libéré 95% des victimes qui nous ont fait confiance.

Voir: <https://tinyurl.com/jugements>

Vous pouvez recevoir en priorité nos articles dès parution !

Il vous suffit de donner une note de 1 à 5 à cet article [ici](#), dans le compte [Messenger de Greenkraft Expertise](#)

(Quand le compte Messenger s'ouvre, cliquez sur *Démarrer*, puis tapez la *note* que vous attribuez à notre article)